

Compte Rendu Conseil municipal du 6 novembre 2020 à 19 h 30

Date de Convocation : 2 novembre 2020

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, MUREZ Steeve, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, CHEUR Valérie, CORNET Laurence, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents excusés : TOTH Dominique, POTEAU Ludovic, GELDHOF Thérèse, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 19 h 30 avec 11 membres présents

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont bien reçu le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2020 et si tout le monde est d'accord avec sa rédaction. Tous les membres présents acceptent le compte rendu tel qu'il est rédigé.

Madame le Maire présente Monsieur DESCAMPS, de la société ATC 59.

Monsieur Descamps présente sa société et les missions de maîtrise d'œuvre qui lui sont confiées. Il explique que c'est lui qui a mené l'opération d'aménagement du parking de l'Eglise en 2019 pour la commune de Wasnes au Bac.

Ses missions sont l'étude et la recherche de financements, la conception des dossiers, les marchés de travaux, le suivi technique et financier de ceux-ci.

Il explique les différentes subventions possibles en fonction des projets (DETR, ADVB, amendes de police, etc...).

Le Conseil Municipal accepte les propositions de maîtrise d'œuvre et demande à Monsieur DESCAMPS de procéder au chiffrage de 3 dossiers, afin de demander le fonds de concours de la CAPH avant le 31/12/2020, pour :

- Le cheminement vers le cimetière
- La rénovation de la salle d'activités et équipements sportifs au terrain de sports
- Les aménagements de sécurité sur le territoire de la commune.

Madame le Maire donne aussi lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant les demandes de DETR 2022 à déposer pour le 11 décembre 2020.

Madame le Maire explique au Conseil municipal le financement des travaux :

- Subventions
- Récupération de TVA
- Fonds de concours de la CAPH

DÉLIBÉRATION N° 2020 08 01 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE : Création d'un cheminement piétons le long de la RD148 pour l'accès au cimetière :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la Société ATC59 concernant le cheminement piétons le long de la RD 148.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases : Etudes d'avant-projet, demande de subventions, étude du projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution de travaux et assistance pour opérations de réception.

La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 3 600 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ATC 59 et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la création du cheminement vers le cimetière.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2020 08 02 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE : Aménagement au droit du stade de football : Rénovation de la toiture et isolation de la salle d'activités y compris son annexe, rénovation du City Stade, création de terrains de pétanque :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la société ATC59 concernant les aménagements au droit du stade de football : rénovation de la toiture et isolation de la salle d'activités y compris son annexe, rénovation du city stade et création de terrains de pétanque.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases : Etudes d'avant-projet, demande de subvention, études du projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution de travaux, assistance pour opérations de réception.

La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ATC 59 et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux repris ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2020 08 03 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE : Création d'aménagements de sécurité sur le territoire de la Commune :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la société ATC59 concernant les créations d'aménagements de sécurité sur le territoire de la Commune.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases : Etudes d'avant-projet, demande de subvention, études du projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution de travaux, assistance pour opérations de réception.

La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 3 600 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ATC 59 et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux repris ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2020 08 04 : DÉSIGNATION DE TROIS PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE INTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DE WASNES AU BAC, WAVRECHAIN SOUS FAULX, MARQUETTE EN OSTREVANT :

Le bureau de l'AFIR est arrivé à son terme.

Conformément aux dispositions de l'article R133.3 du Code Rural, il appartient au Conseil Municipal de désigner trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'AFIR pour constituer le nouveau bureau.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Membres titulaires :

- DESSERTY Damien 28, rue du docteur Calmette 59252 WASNES AU BAC
- DESSERTY Gérard, 45, rue du docteur Calmette 59252 WASNES AU BAC

Membre suppléant :

- VALIN Jonathan 3, rue des rôtisseurs 59252 WASNES AU BAC

DÉLIBÉRATION N° 2020 08 05 : VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour la vérification annuelle des équipements sportifs.

Après consultation de différentes sociétés, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'APAVE pour une durée de 5 ans (non renouvelable).

Le coût avec mise en charge des équipements sportifs sera de 50,00 € HT (contrôle biennal)

Le coût pour la vérification visuelle des équipements sportifs sera de 160,00 € HT (contrôle annuel).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service avec l'APAVE.

SERVICE COMMUN ADS DE LA CAPH :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de rejoindre le service ADS de la CAPH.

Le service ADS instruit les dossiers d'urbanisme en lieu et place de la commune et Madame le Maire reste signataire de tous les actes.

CONTRAT PEC :

Madame le Maire fait savoir qu'un contrat PEC arrive à échéance le 1^{er} décembre 2020.

Après demande auprès du pôle emploi pour recruter un nouvel employé, il a été répondu que l'enveloppe pour les contrats PEC était épuisée pour 2020.

Madame le Maire demande si des membres du Conseil Municipal accepteraient de faire quelques heures de bénévolat jusqu'aux vacances de Noël.

Mmes BETRENCOURT Marie et BETRENCOURT Patricia se proposent pour la cantine et la garderie périscolaire.

Madame le Maire demandera aussi à Mme TOTH Dominique (absente aujourd'hui).

COLIS DE NOEL AUX ANCIENS :

Madame le Maire rappelle tout d'abord que le coût des colis de Noël en 2019 était de 2 700 euros et qu'il y a cette année plus de personnes de + de 65 ans.

Le Conseil souhaiterait réfléchir pour faire un colis moins cher cette année car la commune a dépensé plus d'argent en raison du covid (achat de masques, de produits d'entretien, de savon, de gel et d'essuies mains en papier) et où les recettes ont diminué (comme la location de salle, moins 6 800 €uros).

Mme CHŒUR propose de demander à MATCH, une offre de colis en réduisant le coût.

PROBLÈMES DE STATIONNEMENT RUE JEAN MOULIN :

Après renseignements pris auprès du groupe GHI, il serait possible de supprimer deux emplacements végétalisés afin de libérer des emplacements de stationnement.

Ces travaux pourraient être effectués par des bénévoles du Conseil Municipal.

VÉRIFICATIONS ANNUELLES DANS LES ERP : ÉLECTRICITÉ, GAZ et MOYENS DE SECOURS :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les contrats de vérification dans les ERP : Electricité, gaz et moyens de secours).

Elle donne connaissance à l'assemblée des propositions reçues de différentes sociétés.

Monsieur DESSERY Gérard demande si l'APAVE au niveau du contrôle électrique peut s'aligner sur la proposition de la société ED-VGP.

La décision sera prise après leur réponse lors d'une prochaine réunion.

DIVERS :

Monsieur CANDELIER Julien demande si l'on peut aider le Café MERRY DJANE, fermé en raison du COVID.

Ils continuent à payer leur loyer (750 €) alors qu'ils ne peuvent plus ouvrir leur café.

Le Conseil Municipal fait observer que le budget de la commune n'est pas assez important pour l'octroi d'une aide.

Fin de réunion 22 h 15